

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 JUILLET 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Aménagement de la
place des coteaux du Bel
Air – Acquisition des
locaux commerciaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 9 juillet 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 13 juillet 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 juillet 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille dix le 8 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1^{er} juillet deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE*, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour le dossier 10 D 00, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2010, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 10 D 01-02-03-04)

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame de JOYBERT
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Etaient absents :

Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Monsieur STUCKERT

* Mademoiselle DEMARIA-PESCE quitte la salle à 23h53, au cours de l'examen du dossier 10 D 15

N° DE DOSSIER : 10 D 11

OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES COTEAUX DU BEL AIR -
ACQUISITION DES LOCAUX COMMERCIAUX

RAPPORTEUR : Monsieur STUCKERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Pour la réalisation de l'opération de redynamisation de la place des coteaux du Bel Air, la Ville poursuit l'acquisition des locaux de commerce situés sur la dalle.

Le dernier local restant à acquérir appartient à la SCI CWP. Il est constitué des lots 1009,1100,1102.

La Ville, par courrier en date du 21 avril 2010, a fait une offre d'acquisition à la SCI CWP d'un montant de 95 040 € correspondant à l'estimation de France Domaine, y compris la marge de négociation de 10 %.

Maître Grégoire HALPERN, conseil de la SCI CWP, vient de communiquer à la Ville les décisions prises par l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 1^{er} juin 2010.

La SCI décide la vente de son bien à la Ville sous les conditions suivantes, à savoir que :

- la vente se réalise à 100 000 € net vendeur,
- l'acquéreur fait son affaire et à ses frais des éventuels occupants du local,
- l'acquéreur assume l'arriéré des charges de copropriété attachées au bien, soit 14 418,64 €.

Cette proposition représente les meilleures conditions qui ont pu être obtenues au terme d'une longue négociation débutée dès 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'acquisition du local de la SCI CWP, sis 89 allée Georges Askinasi - 92100 Boulogne-Billancourt aux conditions exposées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette transaction, notamment les actes notariés à intervenir.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD s'abstenant,

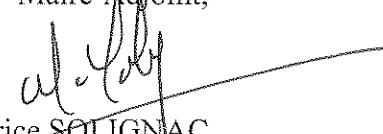
ACCEPTE l'acquisition du local de la SCI CWP, représentée par Madame CHAO épouse LIN, sa gérante, aux prix et conditions mentionnés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- engager toute action en vue de prendre possession du local,
- signer tous les documents se rapportant à cette transaction, notamment les actes notariés à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines